

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 13 septembre 2022****Octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de délégué-e au commerce local**

---

**1. Contexte**

Lors de sa séance du 23 juin 2020, le Conseil général acceptait le message n°115 de la législature 2017-2021 concernant l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au COVID-19.

Une des actions proposées avait émergé d'un rapport réalisé par le Professeur Nicolas Babey, de l'Institut du management des villes et du territoire de la Haute école de gestion Arc (Neuchâtel), suite à deux ateliers avec les commerçants. Elle concernait l'engagement pour une période de 2 ans d'un-e chargé-e de mission pour réaliser et coordonner plusieurs des mesures proposées au niveau d'une politique de soutien au commerce local.

Suite au vote favorable du Conseil général, en novembre 2020, le Conseil communal a engagé une déléguée au commerce local, tout d'abord pour une année, pour voir si le poste comme il avait été pensé était utile, si la collaboration avec les commerçants prenait et si la personne choisie était la bonne. L'expérience étant concluante, le poste a été prolongé jusqu'à fin 2022.

Après deux ans d'activité, le poste de délégué-e au commerce local a atteint les différentes missions qui lui ont été confiées, dont l'une des principales était de créer des liens entre les autorités et les commerçants. Ce poste a été particulièrement utile pour apporter le soutien nécessaire aux commerçants durant la période du COVID, puis pendant la phase des travaux au centre-ville. La SCAVE et le Conseil communal s'accordent à dire que ce poste peut désormais évoluer avec un changement du cahier des charges, avec une reprise par la SCAVE de certaines tâches actuellement gérées par la déléguée au commerce local, notamment au niveau de la promotion. Par contre, il est important que la Commune maintienne un poste pour mener certaines actions et pour conserver le lien avec les commerçants et jouer un rôle de soutien et de coordination.

Le Conseil communal a également constaté l'importance de cette fonction transversale au sein de l'Administration, qui permet de sortir parfois d'une logique de fonctionnement en silos et entraîne une collaboration entre les Services. C'est pourquoi il souhaite faire évoluer ce poste vers une fonction de coordination de projets transversaux qui pourrait bénéficier à d'autres missions pour lesquelles le Conseil communal souhaite s'engager plus intensément, par exemple le développement durable et la communication.

## 2. Objet du message

La déléguée au commerce local a rapidement démontré son utilité. Elle a rapidement pu créer un lien avec les commerçants et mener de front différents projets pour promouvoir le commerce local. Les tableaux ci-dessous présentent de manière non exhaustive différents projets qui ont été mis en œuvre depuis la création de ce poste. Ces actions sont organisées selon les trois axes principaux définis pour ce poste.

<b>Axe 1 : Développer l'attractivité du centre-ville</b>
Décoration et aménagement du centre-ville selon les saisons afin de rendre la zone commerciale attractive et encourager les clients à y rester. Organisation d'un atelier participatif avec la population staviacoise et des externes pour l'aménagement et la décoration de la Zone 20 qui a permis de créer un cahier d'idées.
Organisation du magasin éphémère et décoration des vitrines vides. Mise en place d'une Commission des surfaces vides et d'un fichier de suivi des surfaces disponibles et mise en contact avec des personnes intéressées. Prise de contact auprès des propriétaires et gérances lors de déménagements.
<b>Axe 2 : Promouvoir le commerce local</b>
Mise en place de la carte Kariyon Estavayer avec deux actions de promotion de 20% durant le COVID et les travaux. Distribution de ces cartes en guise de cadeaux auprès du personnel communal, des camping-cars, lors de concours et auprès des entreprises staviacoises.
Événements de promotion et animations : mise en place d'un marché hebdomadaire et agrandissement de celui du samedi. Lancement et organisation de la Journée des artisans. Organisation d'un marché local à l'événement « Connectez-vous à Estavayer » et de l'inauguration de la Grand-Rue le 3 juin en collaboration avec la SCAVE.
Actions de promotion : calendrier de l'Avent, bons du P'tit train dépensés dans les restaurants, opération Ciné-dîner.
<b>Axe 3 : Jouer un rôle de lien</b>
Mise en place d'une Commission du commerce local avec trois représentants de la Commune et trois représentants de la SCAVE.
Participation à l'assemblée générale de la SCAVE, ainsi qu'à certains comités. Echanges fréquents avec le président et la secrétaire. Organisation en collaboration d'ateliers de digitalisation pour les commerçants.
Consultation des commerçants lors du lancement de différents projets. Organisation d'un atelier de réflexions en novembre 2021 avec la SCAVE, pour recueillir l'avis des commerçants sur différents thèmes-clés.

À ce jour, le Conseil communal est convaincu de la nécessité de pérenniser un poste en charge du commerce local au sein de son organisation. En effet, ce poste a fait ses preuves et il s'inscrit en cohérence avec la mesure « Mener diverses actions de promotion et de soutien au commerce local » présente dans le programme de législature du Conseil communal, sous le défi « Promouvoir l'économie ». Un des objectifs du Conseil communal est aussi de maintenir et développer la qualité de vie de la population. Et le fait d'avoir une vie commerciale attractive fait partie de cette qualité de vie.

Après 2 ans d'activité, le Conseil communal a pu observer que la déléguée au commerce local, pour répondre aux besoins de l'Administration communale, a étendu son cahier des charges vers d'autres activités transversales : l'économie locale, le développement durable et la communication. Pour cette raison, le Conseil communal souhaite réorienter ce poste vers une coordination de projets transversaux en faveur du commerce local, de l'économie locale, ainsi que du développement durable et de la communication. Le nouveau nom du poste serait celui de « Délégué-e à l'économie locale et au développement durable ».

### Commerce local et économie locale :

Le taux de travail en faveur du commerce local passerait de 80% à 40% environ. Cette proposition a été élaborée suite à des échanges avec la SCAVE. En effet, le COVID et les travaux ont demandé à la déléguée au commerce d'agir en réaction aux événements. La déléguée en charge du commerce local a lancé différents projets qui seront remis dans les mains de la SCAVE pour 2023 :

- Rôle de promotion du commerce local :
  - Gestion des promotions saisonnières ;
  - Gestion de la carte SCAVE (anciennement Kariyon) et développement d'actions de fidélisation / promotion / levier d'actions via les entreprises.
- Rôle de moteur :
  - Mise en place des différentes actions prévues dans la stratégie (événements, etc.) ;
  - Mise en place de formations pour les commerçants (digitalisation, droit, etc.).

### Développement durable :

Dans son programme de législature 2023, le Conseil communal s'est engagé à inscrire ses actions dans une logique de développement durable. Afin de lancer ses réflexions sur le sujet, un groupe de travail a été constitué à l'interne pour réaliser un état des lieux. De nombreuses idées ont également émergé de cet état des lieux, montrant le potentiel d'engagement de la Commune sur le sujet. Si le Conseil communal souhaite s'impliquer et mettre des actions en place, il est nécessaire d'avoir une personne en charge de ces actions au sein de la Commune.

Après l'étude des différentes stratégies de gouvernance du développement durable au sein des autres communes suisses, il est ressorti que ce rôle devait être transversal et rattaché au dicastère de l'Administration générale. Cette configuration est semblable à celle du commerce local et de la communication, d'où l'idée de coupler ces différentes tâches. Le poste de délégué-e au commerce local a montré qu'en allouant le temps d'une personne, cela permettait de faire un bond en avant, et d'avancer sur des dossiers de manière suivie et concrète.

### Communication :

L'importance d'une bonne communication entre la Commune et la population n'est plus à démontrer. C'est dans ce sens que le Conseil communal essaie de communiquer au mieux à travers son site internet qui sera prochainement rafraîchi, son journal communal ou encore via les réseaux sociaux. Mais il serait possible de mener une communication plus active permettant notamment de mettre la lumière sur les nombreux projets menés au sein de la Commune, et informer la population sur ses activités. Le sujet de la communication est également transversal, et nécessite une collaboration et une coordination entre les services internes. Actuellement, la déléguée au commerce local, compte tenu de ses compétences, s'est vu confier certaines tâches, notamment au niveau de la gestion des réseaux sociaux, mais l'idée serait d'aller plus loin en créant un plan de publications clair, notamment pour les réseaux sociaux, afin de moderniser l'image de l'Administration communale.

Le tableau ci-dessous présente dans les grandes lignes les missions du poste de délégué-e à l'économie locale et au développement durable que le Conseil communal souhaite créer. Les pourcentages sont indicatifs car la charge de travail dans tel ou tel domaine peut varier selon les périodes et les projets en cours. L'idée est de conserver un 80%, correspondant à la dotation actuelle du poste de déléguée au commerce local.

<b>Commerce local et économie locale</b>	<b>30-40%</b>
<u>Rôle de soutien</u> Coordination avec les services internes : réponses aux questions administratives Coordination avec les commerçants : Commission du commerce local Soutien aux initiatives en faveur du commerce local Création d'un lien avec les acteurs économiques locaux	
<u>Rôle stratégique – développement</u> Coordination de l'offre commerciale et de la vacance des locaux commerciaux : gestion de la Commission de l'offre commerciale, lien avec les gérances, fichier de suivi et contact communal pour ces questions Analyse du tissu économique actuel et définition de conditions-cadres pour développer l'offre commerciale	
<u>Rôle de moteur - décoration et animations</u> Coordination de la décoration saisonnière de la zone commerciale et de la signalétique Marchés hebdomadaires (mercredi et samedi) Promotion de l'artisanat (journée des artisans) Organisation de la rencontre annuelle avec les entreprises	

<b>Développement durable</b>	<b>30-40%</b>
<u>Rôle stratégique :</u> Coordination de la stratégie : suivi des mesures qui seront décidées Réflexions et propositions de mise en place d'une gouvernance interne et externe (Commission du développement durable ou autres) Sensibilisation et intégration de la durabilité par les autres services	
<u>Coordination d'actions en faveur de la durabilité :</u> En collaboration avec les autres services Implication de la population (projets participatifs) pour la durabilité	
<u>Rôle de soutien :</u> Soutien/accompagnement des initiatives locales en faveur de la durabilité	

<b>Communication</b>	<b>5-10%</b>
Communication au sujet des projets pour le développement durable et l'économie locale Soutien aux services pour leur communication (contenu, visuel, diffusion dans les différents canaux) Plan de communication communale Gestion des réseaux sociaux communaux	

### **3. Incidences financières**

Le Conseil communal a décidé de présenter un message en septembre pour ce poste, sans attendre la période des budgets, pour les raisons suivantes :

- Il s'agit de l'évolution d'un poste existant dont le pourcentage ne change pas ;
- La déléguée au commerce local actuelle terminant son contrat en décembre, la validation de ce message en septembre permettra un engagement rapide qui permettra d'assurer une continuité dans les actions effectuées ;
- La présentation d'un message pour l'évolution de ce poste permet de détailler de manière plus approfondie son contenu.

Le Conseil communal a aussi été convaincu du principe de contrat à durée déterminée (CDD) pour ce poste qui permet de viser des profils de candidats qui fonctionnent sur une logique de mandats ou de missions et qui s'investissent pleinement sur des projets déterminés pendant une période donnée. La Commune étant en évolution, un CDD de 2 ans permettra aussi, en cas de besoin et comme c'est le cas aujourd'hui, de faire évoluer ce poste à l'avenir aux besoins avérés.

Au niveau financier, uniquement le salaire de la personne engagée, y compris les charges sociales, est à comptabiliser, la déléguée actuelle au commerce local disposant d'un poste de travail équipé.

#### 4. Financement

Le montant de CHF 200'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché.

Le montant de CHF 200'000.00 sera réparti pendant 2 ans sur les comptes liés aux salaires du personnel et charges sociales de la rubrique 02200, dans le cadre du processus budgétaire dès 2023.

#### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de délégué-e au commerce local.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 août 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

 Eric Chassot Syndic		 Lionel Conus Secrétaire général
---	---	---

**Conseillers communaux responsables :** - Eric Chassot, syndic  
- Samuel Ménétreay, Dicastère de la culture, du tourisme et de la sécurité